



Délibération n° 33 / 2016

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Sylvie CINÇON, Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Katia TROCHAIN, Michèle WASSSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES, Rémi SIE.

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR) ; Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Daniel BERAUD), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. Denis GALINIER (pouvoir à M. Patrick MATTERA), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme – Contrat de mixité sociale – Autorisation de signature

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Madame le Maire rappelle qu'en application de la loi Duflot du 18 janvier 2013, les communes de plus de 3 500 habitants doivent atteindre un nombre de logements locatifs sociaux représentant au moins 25 % des résidences principales avant 2025.

Elle explique que l'Etat a fixé de nouvelles mesures destinées à améliorer la mixité sociale dans le logement et que l'instruction gouvernementale du 30 juin 2015 renforce les dispositions conçues pour garantir le respect des obligations des communes en déficit de logements sociaux.

La commune de Pignan est directement concernée, ayant fait l'objet, par arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2014, d'un constat de carence en raison de la réalisation insuffisante de logements locatifs sociaux sur la période 2011-2013.

C'est dans ce contexte que le Préfet a invité la commune de Pignan à signer un contrat de mixité sociale. Ce contrat, dont le principe a été introduit par la loi Engagement National pour le Logement de 2006, a pour objectif d'exposer dans un document cadre pluriannuel, la stratégie que la municipalité entend mettre en œuvre pour atteindre à l'horizon 2025, le taux d'équipement en logements sociaux exigé par la loi.

Couvrant les deux périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019, il précise les moyens que la commune entend utiliser et notamment la liste des outils et des actions à déployer sur les différents volets mobilisés (foncier, urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel, programmation de logements ...).

Il constitue aussi le cadre d'expression du partenariat entre la commune, l'Etat, et les acteurs locaux de l'habitat, notamment Montpellier Méditerranée Métropole et l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon, afin d'atteindre les objectifs de production de logement social réglementaires.

Il identifie l'ensemble des opérations de développement de logements locatifs sociaux et s'assure du

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 33/2016

Objet : Urbanisme – Contrat de mixité sociale – Autorisation de signature

caractère opérationnel des projets et de l'association des acteurs.

Les conditions de réalisation de ce contrat constitueront un élément d'appréciation majeur de la situation de la commune lors du bilan des périodes triennales concernées.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer accompagnera la commune tout au long du processus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de carence pris par le Préfet du département de l'Hérault à l'encontre de la commune de Pignan en date du 9 octobre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VALIDE le contenu du contrat de mixité sociale quadri parties ;
- AUTORISE Madame le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

Le présent point a été soumis à la commission urbanisme le 16 juin 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1 (Clara GIMENEZ).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN